Communauté métropolitaine de Québec

# PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 juin 2025, à compter de 13 h 20, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
M. le conseiller Serge Côté, Lévis
M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution nº C-2025-50**

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 mai 2025

**Résolution nº C-2025-51**

Sur proposition de Mme Bianca Dussault, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 mai 2025.

Adoptée

Modification au plan d'effectifs

**Résolution nº C-2025-52**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

- De procéder à la modification du plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec, tel que présenté à l'annexe 1 et ce, à compter du 23 juin 2025.
- De poursuivre la réflexion et la discussion en vue de concrétiser, à moyen terme, les autres recommandations identifiées dans le document présenté à l'annexe 1.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Direction générale – *Ressources humaines*

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine phase 2 – Règlement d'emprunt – Résolution de concordance

**Résolution nº C-2025-53**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Communauté métropolitaine de Québec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 500 000 $ qui sera réalisé le 17 juillet 2025, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de $ |
|---|---|
| 2021-104 | 2 500 000 $ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-104, la Communauté métropolitaine de Québec souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme Lina Labbé, appuyé par Mme Brigitte Duchesneau et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juillet 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   C.D. DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUEBEC)
   600, BOULEVARD PIERRE-BERTRAND, SUITE 100
   QUÉBEC (QUÉBEC) G1M 3W5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Communauté métropolitaine de Québec, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-104 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juillet 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Rapport annuel 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution nº C-2025-54**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport annuel 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec).
- De transmettre le Rapport annuel 2024 de la CMQuébec à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à chaque municipalité, MRC et agglomération faisant partie de son territoire, et autoriser sa diffusion sur le site Internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Communications

Adoptée

Règlements concernant la délégation de pouvoirs du conseil

**Résolution nº C-2025-55**

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur n° 2002-04 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif;

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur n° 2007-26 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que la plupart des seuils de délégation du pouvoir de dépenser de certains employés n'ont pas été ajustés depuis 2007, occasionnant ainsi des contraintes administratives nécessitant l'approbation du comité exécutif pour des décisions courantes;

CONSIDÉRANT que la CMQuébec souhaite moderniser et simplifier son cadre réglementaire relatif à la délégation de certains pouvoirs du conseil à certains employés, notamment la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la CMQuébec a pour objectif d'améliorer l'efficience de son administration;

CONSIDÉRANT que la CMQuébec entend maintenir un mécanisme rigoureux de reddition de comptes;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQuébec qu'un nouveau règlement sur la délégation de pouvoirs soit adopté et que les règlements nº 2002-04 et n° 2007-26 soient modifiés en conséquence, de la façon prévue par les règlements d'amendement visés par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement nº 2025-118 édictant le Règlement concernant la délégation de pouvoirs à certains employés de la Communauté métropolitaine de Québec;
- D'adopter le Règlement nº 2025-119 modifiant le Règlement intérieur n° 2002-04 sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif;
- D'adopter le Règlement nº 2025-120 modifiant le Règlement intérieur n° 2007-26 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;
- De mandater le secrétariat corporatif de la CMQuébec à faire rapport au conseil de l'application de ces règlements et ce, après une année d'application et le cas échéant, de recommander les modifications appropriées.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Projet « Amélioration des connaissances sur la prédisposition du territoire métropolitain aux incendies de végétation » – Prise d'acte du Rapport technique évaluant l'aléa incendie de végétation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution nº C-2025-56**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du projet « Amélioration des connaissances sur la prédisposition du territoire métropolitain aux incendies de végétation et identification d'actions pour en minimiser l'occurrence et les conséquences » :

- De prendre acte du document intitulé « Rapport technique évaluant l'aléa incendie de végétation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) » produit par le Service canadien des forêts (Ressources naturelles Canada) et daté du 23 mai 2025 (Rapport technique);
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à :
    - Diffuser le Rapport technique et des résultats synthétisés ou interprétés, le cas échéant, sur le site internet de la CMQuébec;
    - Diffuser les résultats de la modélisation auprès des partenaires municipaux de la CMQuébec afin de les appuyer dans leurs différentes obligations en sécurité civile et incendie.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Gestion de risques et résilience*

Adoptée

Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS) - Signature

**Résolution nº C-2025-57**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la secrétaire corporative à procéder à la signature d'une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la réalisation du projet « Priorisation des zones de verdissement et d'implantation d'infrastructures vertes comme outil de renforcement de la résilience du territoire métropolitain face aux vagues de chaleur et aux précipitations abondantes », pour un montant de 308 554 $.
- De transmettre au MELCCFP copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Gestion de risques et résilience*

Adoptée

Stratégie métropolitaine de transition climatique 2040 - Adoption

**Résolution nº C-2025-58**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'adopter le document intitulé « Réinventer demain avec sobriété, équité et résilience - Stratégie métropolitaine de transition climatique 2040 » (Stratégie climatique), préparé par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et daté juin 2025;
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à :
    - Diffuser la Stratégie climatique sur le site internet de la CMQuébec;
    - Élaborer un Plan de transition climatique métropolitain et à proposer celui-ci à une séance ultérieure du conseil à être tenue au cours de l'année 2026.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Environnement

Adoptée

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord) - Rapport de suivi 2024

**Résolution nº C-2025-59**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de suivi 2024 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) Rive-Nord, daté du 3 juin 2025.
- D'autoriser la transmission du document, avant le 30 juin 2025, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et autoriser sa diffusion sur le site internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Environnement - *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Plan d'action régional concerté 2024-2029 – région de la Capitale-Nationale – Prise d'acte

**Résolution nº C-2025-60**

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du projet de Plan d'action régional concerté 2024-2029 - Région de la Capitale-Nationale daté du 10 juin 2025 et de son adoption par le Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale (Collectif IDS-CN) lors de la séance de son cercle régional du 10 juin 2025.
- D'autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à transmettre la version finale du Plan d'action régional concerté 2024-2029 - Région de la Capitale-Nationale à la Direction régionale de Services Québec – région de la Capitale-Nationale ainsi qu'au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux fins de validation.
- D'autoriser la directrice générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Dossier de la région de la Capitale-Nationale - *Développement social*

Adoptée

Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale | Reddition de comptes annuelle 2024-2025

**Résolution nº C-2025-61**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la reddition de comptes annuelle 2024-2025 des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, ainsi que de ses annexes, datées du 11 juin 2025.
- De transmettre la reddition de comptes annuelle 2024-2025, accompagnée de ses annexes et de la présente résolution, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Dossier de la région de la Capitale-Nationale - *Développement social*

Adoptée

Projet « Opérationnalisation d'un conseil de gouvernance alimentaire pour plus d'équité en alimentation dans la région de la Capitale-Nationale » (Fonds d'action intersectoriel) – Signature

**Résolution nº C-2025-62**

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du rôle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) de coordination des travaux que lui a confié le Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale (Collectif IDS-CN) et conditionnellement à la publication d'un décret d'autorisation par le gouvernement du Québec :

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer une entente à intervenir avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds d'action intersectorielle de l'Agence de la santé publique du Canada, pour le projet : Opérationnalisation d'un conseil de gouvernance alimentaire pour plus d'équité en alimentation dans la région de la Capitale-Nationale, pour l'octroi d'un montant de 250 000 $.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 juin 2025
Responsable : Dossier de la région de la Capitale-Nationale – *Développement social*

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :
   - Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2025 : Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer trois mandats, pour une somme totale de 13 871,51 $ (taxes incluses), pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2025. - **Résolution nº E-2025-40**
B) Historique des factures de plus de 2 000 $ avec un total de plus de 25 000 $ du 1er janvier au 12 juin 2025
C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 février 2025
D) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 avril 2025
E) 2025-06-19 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

**Résolution nº C-2025-63**

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30

Adoptée

Les résolutions nos C-2025-50 à C-2025-63 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE